



Installations d'enneigement

Liste de contrôle

Vos collaborateurs connaissent-ils les risques des travaux liés aux installations d'enneigement?

Les principaux dangers sont:

- être touché par des tuyaux sous haute pression
- subir des gelures
- être heurté par le treuil de l'engin de damage

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

suvapro

Le travail en sécurité

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page.

Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre des améliorations.

Sécurité technique

1. L'**environnement** de l'installation d'enneigement est-il dégagé de toute glace? oui
 en partie
Risque de glissade! non
-
2. Les parties **saillantes** des lances et des lanceurs sont-elles dans la mesure du possible protégées par des rembourrages? oui
 en partie
 non
-
3. Les raccords Kamlok sont-ils sécurisés contre toute ouverture **involontaire**? (Fig. 1) oui
 en partie
Par ex. avec des goupilles fendues, des goupilles à ressort. Vérifier l'utilisation de raccords Kamlok. non
-
4. Les **accès** aux puits sont-ils sécurisés? (Fig. 2) oui
Par ex. avec des échelles fixes. en partie
 non

Comportement conforme à la sécurité

5. Des **concertations** ont-elles lieu entre les enneigeurs et les conducteurs des engins de damage? oui
 en partie
Par ex. sur l'utilisation du treuil, le lieu d'intervention des engins de damage en terrain accidenté, l'organisation en cas d'urgence. non
-
6. Le **risque d'avalanche** est-il pris en compte lors de la planification des interventions? oui
 en partie
 non
- Il est interdit de circuler en zone avalancheuse.
 - Avant le premier trajet, les collaborateurs doivent connaître la qualité de la neige, les prévisions météorologiques et le bulletin des avalanches actuel.

Organisation en cas d'urgence et communication

7. Chaque enneigeur est-il équipé d'un **appareil radio**, et les appareils sont-ils contrôlés avant le début du travail? (Fig. 3) oui
 en partie
 non
Les enneigeurs travaillant seuls doivent également être équipés d'un dispositif d'homme mort.
-
8. La **communication** entre les enneigeurs et la centrale d'enneigement est-elle toujours garantie? oui
 en partie
 non
- Pas de zones mortes.
 - Réception pour le téléphone portable.



Fig. 1: le raccord Kamlok doit être sécurisé contre toute ouverture involontaire avec une goupille fendue.



Fig. 2: une échelle fixe permet d'accéder au puits.



Fig. 3: l'appareil radio doit être porté sur le corps.

Équipement

9. Les **skis** des enneigeurs font-ils l'objet d'un entretien régulier? oui
 en partie
 non
Fixations, revêtement, carres
-
10. Lors de l'enneigement, les collaborateurs portent-ils de **bonnes chaussures** dotées de semelles anti-dérapantes (par ex. des chaussures de randonnée)? oui
 en partie
 non
Les chaussures de ski alpin classiques sont inappropriées et dangereuses pour l'enneigement. Les fixations de ski doivent être réglées correctement en fonction du type de chaussure.
-
11. Les **habits mouillés** peuvent-ils être séchés ou changés? oui
 en partie
 non
Des vêtements de rechange doivent être disponibles.
-
12. Les enneigeurs disposent-ils d'un casque de sports de neige avec un masque, des gants et une lampe frontale? oui
 en partie
 non
Des gilets de sécurité réfléchissants doivent également être utilisés si nécessaire.
-
13. Les enneigeurs sont-ils correctement équipés en cas de **risque d'avalanche**? (Fig. 4) oui
 en partie
 non
En cas d'activités impliquant un risque d'avalanche, il convient d'emporter un détecteur de victimes d'avalanches (DVA), une pelle, une sonde ainsi qu'une pharmacie de secours.
-
14. Les enneigeurs ont-ils accès aux **notices d'instructions** des différentes installations d'enneigement? oui
 en partie
 non



Fig. 4: équipement d'un enneigeur en cas de risque d'avalanche: sac à dos, sonde, pelle, DVA, pharmacie, couverture de survie.



Fig. 5: les câbles non nécessaires sont enroulés.

Formation et contrôle

15. Les collaborateurs ont-ils été instruits sur la **mainten-**
nance de l'enneigement technique? oui
 en partie
 non
Thèmes principaux:
 - mise hors de pression de l'installation
 - accessibilité sûre de l'installation
 - radio
 - comportement à adopter en situation d'urgence
 - utilisation de l'électricité, notamment mise hors de tension de l'installation d'enneigement
-
16. L'aptitude des nouveaux collaborateurs à **utiliser le matériel de glisse** est-elle contrôlée, et les skieurs et snowboarders interviennent-ils en fonction de leurs compétences sur piste? oui
 en partie
 non
Les collaborateurs doivent par ex. pouvoir se déplacer avec une pelle sur les épaules et sans bâtons de ski.
-
17. Les interventions sur des **installations électriques** sont-elles effectuées uniquement avec du personnel habilité et formé à cet effet? oui
 en partie
 non
Les personnes habilitées à l'exploitation sont nommées et connues de chaque collaborateur. Le cas échéant, les autorisations seront établies en concertation avec l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI (www.esti.admin.ch).

-
18. Les **câbles** et **conduites** sont-ils protégés contre les détériorations mécaniques? (Fig. 5) oui
 en partie
 non
- Une attention particulière doit être apportée aux câbles d'alimentation raccordés aux installations d'enneigement. Les câbles peuvent être usés et détériorés par les carres des skis et par les engins de damage.
-

19. Les collaborateurs sont-ils régulièrement instruits sur les dangers de l'électricité et l'utilisation sûre des **appareils électriques**, et le respect des règles de sécurité est-il contrôlé par les supérieurs? oui
 en partie
 non
- N'enclenchez jamais un appareil électrique sans prise munie d'un dispositif différentiel résiduel (DDR).
 - Vérifiez l'état des outils, des câbles et des prises avant toute utilisation.
 - Protégez-vous et protégez les appareils contre l'humidité avant d'entreprendre des travaux sur des équipements électriques.
 - Respectez les pictogrammes de danger et n'ouvrez pas les protecteurs.
-

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Installations d'enneigement

Date: _____

Signature: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 12 mois)

**Si vous voulez nous contacter, pour des renseignements: tél. 021 310 80 40 ou fax 021 310 80 49
pour commander: www.suva.ch/waswo-f, fax 041 419 59 17, tél. 041 419 58 51**